

Règlement

« Steel Run Differdange 2016 – Gagnez des bons d'achats allant jusqu'à 150 EUR »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « **Steel Run Differdange – Gagnez des bons d'achats allant jusqu'à 150 EUR** ».

Article 2 : Durée

Le jeu concours est organisé du **12 au 19 septembre à 12h** sur le support suivant :

- page Facebook <https://www.facebook.com/BGL.BNP.Paribas>

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement. Le jeu est ouvert aux participants de l'évènement **Steel Run Differdange le 11 septembre**. Une seule inscription sera prise en compte par personne. Jeu concours sans obligation d'achat.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par l'organisateur, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu concours est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

Les participants sont invités à se prendre en photo le 11 septembre lors du Steel Run Differdange sur le stand de BGL BNP Paribas. Celle-ci sera postée (en cas d'accord du participant) sur la page Facebook BGL BNP Paribas à partir du 19 septembre à 12h gagneront des bons d'achat.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu concours prévoit de faire gagner :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 150 EUR

2^e prix : un bon d'achat d'une valeur de 125 EUR

3^e prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 EUR

auprès d'un magasin 'sport'

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Les trois photos postées qui récolteront les plus de Likes sur la page BGL BNP Paribas jusqu'au lundi 19 septembre à 17h, gagneront les bons d'achat.

Le gagnant sera mentionné par un post sur la page Facebook BGL BNP Paribas. Il sera invité à prendre contact avec BGL BNP Paribas par message privé. Le bon lui sera envoyé par courrier à l'adresse que le gagnant communiquera.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Sponsoring & Events
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.